

La liberté de conscience comme processus historique complexe en Occident

Introduction : Blandine Chélini-Pont

Intervenants : Isabelle Poutrin, Jacqueline Lagrée, Denis Lacorne

Cette séance « La liberté de conscience comme processus historique complexe en Occident » (Introduction et conclusion Blandine Chélini-Pont) se composera de trois éclairages sur les positionnements se chevauchant en Europe à l'époque moderne, positionnements en concurrence, en superposition, si ce n'est en conflit ouvert et parfois meurtrier.

La liberté de conscience pendant tout le Moyen Age chrétien s'est entendue – pour autant qu'elle était conceptualisée - comme la liberté de la conscience à agir moralement en connaissant le bien et le mal. Elle est la décision du bien ou du mal agir, décision nécessaire à la comptabilité du salut. De ce fait, la liberté de la conscience est intimement liée à la foi, à la connaissance du péché et des moyens pour l'éviter. En aucun cas elle ne signifiait la possibilité de contester publiquement la foi reçue, pour n'importe quelle raison, ou de se poser comme « inventeur » de son choix religieux. La répudiation de la foi, quand on est baptisé catholique en Europe est impossible, impensable et punie de mort quand elle est publique à partir du XIIIe siècle, au même titre que l'hérésie (depuis le XIIe). Cependant, la conversion à la vraie foi, suppose quand même un assentiment de la conscience considérée comme une forteresse, et elle est hautement valorisée en ce qu'elle manifeste la supériorité de la vraie foi, au point qu'elle en devient justifiable à l'époque moderne, quand elle est forcée.

Intervention d'Isabelle Poutrin, maître de conférences, habilitée à diriger des recherches, Université de Paris-Est Créteil, Centre de recherche en histoire européenne comparée ; membre senior de l'Institut universitaire de France, directrice du projet ANR POCRAM (Pouvoir politique et conversion religieuse, Antiquité - période moderne).

La liberté de conscience dans le catholicisme moderne à la lumière des conversions forcées dans le monde hispanique.

La question de la liberté de conscience se pose, dans le catholicisme moderne, à la fois sur la base du droit canonique médiéval et dans le contexte de la conversion forcée des juifs et des musulmans dans les pays ibériques aux XVe-XVIe siècles. Si le principe général est que la foi ne doit pas être imposée par la force, cependant l'individu qui consent au baptême, même sous la menace de mort, est considéré comme véritablement consentant et son baptême est définitif. Les conversions forcées dans les pays ibériques posent alors à grande échelle le problème de la disjonction entre l'affiliation imposée (au catholicisme) et l'appartenance, revendiquée ou dissimulée, à la foi juive ou musulmane.

Intervention de Jacqueline Lagrée, professeur émérite de philosophie, Université de Rennes 1

La liberté de conscience dans les philosophies du droit naturel subjectif : Cherbury, Grotius, Spinoza

Pour analyser l'évolution de la revendication de la liberté de conscience chez les penseurs du début du XVII^e siècle, l'exposé présentera la définition du droit naturel subjectif, la revendication d'un droit du laïc (profane) à choisir sa religion et l'élaboration d'une religion naturelle, fondement commun de toutes les religions historiques chez Herbert de Cherbury, ancêtre du déisme, puis la défense des droits de la conscience errante chez le grand juriste Grotius avec pour corollaire un droit du Prince de ne pas poursuivre les hérétiques et enfin l'exigence de bien séparer les domaines de la philosophie et de la théologie chez Spinoza pour fonder une véritable liberté de penser qui soit favorable et à la religion et à l'État.

Intervention de Denis Lacorne, directeur de recherche au CERI-Sciences Po

"La tolérance des modernes", telle définie dans son livre récent, Les Frontières de la tolérance (Paris, Gallimard, octobre 2016).

Il y sera question des premiers penseurs de la liberté de conscience, à commencer par Luther et le for intérieur, Castellion et la persuasion contre le fer et le feu, Locke, la liberté de conscience et le dédoublement du sujet. La présentation évoquera aussi la notion de pluralisme religieux telle qu'elle fut débattue par Bayle, Voltaire et Madison.

Blandine Chélini-Pont